

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présent(s) : 22

Absent(s) : 4

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*départ après la question n°41 après avoir donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°45*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé

**N° ordre : 4****Délibération n°2022/161****OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU.**

Le Conseil Communautaire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

**VU** sa délibération n°2020/43 en date du 10/09/2023 portant élection des membres du bureau non vice-présidents ;

**VU** sa délibération n°2022/123 en date du 06/10/2022 proclamant Mme PIGNATEL Agnès conseillère communautaire, élue membre du bureau ;

**VU** sa délibération n°2022/158 prise lors de cette même séance procédant à l'installation de **Mme DONNEAUD Chantal** maire de Val d'Oronaye dans les fonctions de conseillère communautaire titulaire, représentant la commune de Val d'Oronaye ;

**VU** la candidature de **Mme DONNEAUD Chantal** au poste de membre pour représenter la commune de Val d'Oronaye au sein du bureau communautaire.

Après un vote à main levée décidé par l'unanimité des membres présents.

**VU** les résultats du scrutin ;

- **DECIDE** de proclamer **Mme DONNEAUD Chantal** conseillère communautaire, élue membre du bureau et la déclare installée.
- **RAPPELLE** la composition du bureau communautaire :
  - **Présidente** : Mme VAGINAY-RICOURT.
  - **Vices présidents** : MM. TRON Jean Michel, FORTOUL Jacques, BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU Daniel et Mme JACQUES Elisabeth.
  - **Membres** : Mmes DONNEAUD Chantal, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. CAPEL Denis, ISOARD Bernard et OLIVERO Albert.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Séance du 7 décembre 2022